

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

**OBJET :** Pétition relative à la révision du Code de la sécurité routière en matière d'encadrement de la micromobilité électrique et manuelle

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 14 septembre 2021 par la députée madame Ruba Ghazal de la circonscription de Mercier, demandant la révision du Code de la sécurité routière (CSR) afin d'autoriser l'utilisation d'appareils de micromobilité électrique et manuelle dans la rue, à l'instar d'autres administrations dans le monde.

À l'heure actuelle, le CSR ne prévoit aucun encadrement spécifique pour divers types d'appareils de micromobilité électrique (ex. : gyroroue, planche gyroscopique, gyropode).

Bien que ces appareils représentent un intérêt potentiel en matière de déplacements personnels et d'électrification des transports et qu'ils pourraient contribuer à l'élargissement de l'offre de transport et favoriser le transfert de certains usagers de la route vers une mobilité plus durable, leur utilisation sur le chemin public soulève des questionnements en lien avec la sécurité routière, notamment au niveau de la cohabitation avec les autres usagers de la route, des règles à suivre et du risque associé à leur conduite.

... 2

Des réflexions en lien avec la sécurité de ces appareils ont été amorcées afin, ultimement, de déterminer si des modifications au CSR peuvent être apportées dans le but de prévoir des règles particulières pour certains de ces appareils, tout en assurant une cohabitation sécuritaire de l'ensemble des usagers de la route.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'FB'.

François Bonnardel